



**Un collectif proche du parti au pouvoir le RDPC, dénommé « 300 +Diaspora », vient de recevoir de la sous-préfecture de Yaoundé 1er un récépissé de déclaration d'une manifestation publique prévue le 01 février 2019, c'est-à-dire la veille d'une autre manifestation (marche marche) annoncée par la coalition autour de Maurice Kamto**

Cette marche, indique la déclaration, est une « réplique aux manifestations illégales organisées par un parti d'opposition dans certaines localités du Cameroun et à l'étranger », elle aura pour itinéraire : **hôtel de ville-service du gouverneur**



79% 06:15

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MFOUNDI

ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I<sup>er</sup>

SOUS-PREFECTURE DE NLONGKAK

SECRETARIAT PARTICULIER



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE I SUBDIVISION

DIVISIONAL OFFICE OF NLONGKAK

PRIVATE SECRETARY

**RECEPISSE DE DECLARATION DE MANIFESTATION PUBLIQUE**

N° 048 / RDMP/JO6-01/SP

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé I<sup>er</sup> déclare avoir reçu une demande de déclaration de manifestation publique du Collectif 300 + DIASPORA représenté par Monsieur DIT ETEME Robert Decloquement, Tél. : 698-14-63-03, en date du 28 janvier 2019, à l'effet de déclarer l'organisation d'une marche en réplique aux manifestations illégales organisées par un parti d'opposition dans certaines localités du Cameroun et à l'étranger.

Cette marche aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 selon l'itinéraire ci-après : Hôtel de Ville - Services du Gouverneur.

Conformément aux dispositions de la loi N° 90/ 055 du 19 Décembre 1990, portant Régime des réunions et des Manifestations, Monsieur DIT ETEME Robert Decloquement s'engage à prendre les dispositions nécessaires en vue de préserver l'ordre public et à répondre de tout incident qui pourrait y survenir.

En outre, l'intéressé ne changera ni la date, ni l'heure, ni l'objet, ni le lieu retenu dans le présent récépissé de manifestation publique et prendra éventuellement l'attache des responsables des Forces de Maintien de l'Ordre compétentes en vue de convenir des modalités de couverture sécuritaire de cette manifestation.

En foi de quoi le présent récépissé est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

**AMPLIATIONS :**

- Préfet du Mfoundi
- Procureur TPI YDE /Ca :
- Com. Spécial Ydé 1<sup>er</sup>
- Com. Brig. Gend. Nlongkak
- Com. Sec. Pub. 1<sup>er</sup> Arrdt
- Intéressé



Nlongkak le 29 JAN 2019

LE SOUS-PREFET

*Norma Françoise Tchoung*  
Administrateur Civil Principal